

MADAME DELPHINE ABAD
22 RUE FRANCOIS DUFORT
83170 BRIGNOLES

Marseille, le mardi 15 mai 2018,

OBJET : Prélèvement à la Source - Le CROEC Marseille Paca interpelle le Ministre Gérard DARMANIN

Chère Consoeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un courrier adressé à Monsieur le Ministre Gérard DARMANIN faisant référence à la mise en place du prélèvement à la source.

Veillez agréer Chère Consoeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

M. Lionel CANESI
Président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables
Marseille-PACA

L. Canesi

Ministère de l'Action et des Comptes Publics
A l'attention de Monsieur le Ministre
Gérald DARMANIN
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Marseille, le lundi 7 mai 2018

Objet : Prélèvement à la source.

Monsieur Le Ministre,

Je vous adresse ce courrier au nom des 2 000 experts-comptables dont je préside le conseil régional de l'ordre en PACA, et au nom des 12 000 collaborateurs de nos cabinets.

Faisant référence à la mise en place du prélèvement à la source et au rôle que les professionnels du chiffre tiendront dans ce processus, vous avez prévenu, sur un ton comminatoire, à bien des égards choquant, vexatoire et insultant : « je serais particulièrement attentif à ce que les experts-comptables et les éditeurs de logiciels n'appliquent pas de surcoûts pour un service qui ne devrait pas en donner » et sans craindre d'ajouter à la surenchère, vous avez cru bon de préciser : « les entreprises sont libres de changer d'experts-comptables en cas de surfacturation ».

Je vous rappelle monsieur le Ministre que :

- Notre profession accompagne chaque jour les acteurs de la vie économique de notre pays ;
- Notre expertise et notre savoir-faire sont plébiscités par nos clients, ces chefs d'entreprises qui font la richesse de la France ;
- Nous sommes une profession réglementée mais sans aucun numerus clausus, sans aucun tarif fixé autoritairement ou réglementairement, sans aucune barrière à l'installation des professionnels.

La mise en œuvre du prélèvement à la source réclame une modification des process jusque-là mis en œuvre. Elle impose aussi un temps de pédagogie bien légitime, elle suppose une méthode, des moyens et du temps. Nos cabinets sont déjà sollicités par les entreprises qui cherchent à comprendre l'année blanche, les nouvelles obligations, et les moyens d'y répondre. Ils le seront de façon exponentielle dans les semaines qui viennent parce que les PME ne peuvent, seules, mettre en œuvre ce prélèvement à la source.

Notre profession a toujours été présente et souvent moteur dans la mise en place des dispositifs de la modernisation de la collecte de l'impôt (on peut citer récemment l'accompagnement du CICE, la mise en place de la DSN, le développement des télédéclarations fiscales et sociales et du télépaiement de l'impôt etc.).

Notre profession en général et les experts-comptables de PACA en particulier, se sont engagés à vos côtés dans le cadre de votre projet de loi sur la simplification de la vie des entreprises et le droit à l'erreur en faisant bon nombre de propositions pour simplifier la vie des chefs d'entreprises et leur permettre de se consacrer à leur activité professionnelle et à la croissance de l'économie de notre pays.

Mais aujourd'hui Monsieur le Ministre, c'est la colère qui s'exprime : quelle profession accepterait de rendre un service, de consacrer du temps, des moyens humains et logistiques, de l'expertise et du savoir-faire sans aucune rémunération en contrepartie ?

Si vos conseillers vous ont expliqué que le passage au prélèvement à la source n'était qu'une formalité d'une simplicité absolue, je me mets à votre disposition pour vous prouver le contraire. Il ne se passe pas une journée sans qu'un expert-comptable décrypte et fasse de la pédagogie auprès de ses clients sur la mise en place de cette mesure au demeurant intéressante quant à ses objectifs. L'incompréhension de l'impact fiscal de l'année blanche peut, sans la pédagogie des professionnels du chiffre, avoir des répercussions importantes sur certaines branches professionnelles (par exemple, le bâtiment avec la déduction des travaux des revenus fonciers en 2018).

Voilà pourquoi Monsieur, malgré vos propos étonnamment menaçants, chacun d'entre nous en conscience et en accord avec son client, décidera du montant de la facturation de l'accompagnement à la mise en place et au suivi du prélèvement à la source.

Je vous le dis avec respect et responsabilité : les experts comptables de PACA considèrent que vos propos et votre réponse apportée au Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables le 30 avril 2018, ne sont pas à la hauteur de l'engagement sans faille de notre profession, de son dévouement au service de l'économie de notre pays, et du respect qu'elle mérite.

Il aurait été beaucoup plus juste de remercier les professionnels du chiffre pour leur investissement et leur rôle de pédagogie dans la mise en place des différentes lois au service des entreprises et de l'économie de la France. Enfin, soyez rassuré Monsieur le Ministre : les entrepreneurs n'ont pas besoin du gouvernement pour apprécier l'utilité de rémunérer nos services. Encore moins pour connaître leur entière liberté de nous mettre en concurrence.

Les experts comptables de PACA et leur président, sont à votre disposition pour échanger sur la réalité du quotidien des TPE et des PME dont nous sommes les conseils privilégiés grâce à notre expertise et notre savoir-faire.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma très haute considération.

Lionel CANESI

Président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables
Marseille-PACA



Copie /

- **Monsieur le Président de la République**
- **Monsieur le Premier Ministre**
- **Mesdames et Messieurs les Députés**
- **Monsieur le Préfet**